

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 11 février 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

* * *

[Français]

L'ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

DÉPÔT D'UN RAPPORT EU ÉGARD À UNE PROPOSITION
DE CHARTE DE LA TERRE

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer un rapport, au nom de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, qui m'a délégué en décembre dernier, au nom de sa Commission de l'environnement, en vue de l'élaboration d'une proposition de Charte de la Terre, à être présentée éventuellement à divers niveaux, dont le Sommet de Rio.

Il me fait donc plaisir, monsieur le Président, de déposer le rapport, et copie dans les deux langues, de cette proposition de Charte de la Terre.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des

communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 10 février, de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité législatif H; ainsi que de l'amendement de M^{me} Catterall (p. 6131).

Le président suppléant (M. DeBlois): Je désire attirer l'attention des honorables députés sur une erreur qui s'est glissée dans l'Ordre projeté des travaux. Il est indiqué qu'il reste 15 minutes à la période de cinq heures alors que, vérification faite, il reste 66 minutes, ou si vous préférez, 1 heure et 6 minutes.

[Traduction]

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, le projet de loi C-26 modifiera la loi qui régit les relations de travail entre le gouvernement fédéral et ses employés, une loi entrée en vigueur il y a près de 25 ans et qui n'a subi aucune modification majeure. Les intéressés sont d'avis qu'il est temps d'étudier une nouvelle mesure législative qui tienne compte de l'évolution de la situation et de la conjoncture économique.